



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2021

Sommaire

1	Eléments importants de l'année 2021	6
	<i>Centre de tri mutualisé</i>	6
	<i>Consultations</i>	6
	<i>Déchèteries</i>	6
	<i>Programme Local de Prévention des Déchets</i>	6
2	Le territoire de Bourges Plus	7
3	Organisation du service	8
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	9
4.1	Les grands types de déchets	9
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet	9
4.3	Les conséquences en termes de quantification des déchets produits	11
5	La précollecte	12
5.1	Les bacs roulants	12
5.2	Sacs poubelles	13
5.3	Les colonnes d'apport volontaire	13
5.4	Les colonnes pour la collecte du textile	14
6	Modalités de collecte	15
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	15
6.1.1	Collecte en porte à porte	15
6.1.2	Collecte en apport volontaire	15
6.2	Fréquences de collecte	15
6.3	Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte	15
6.3.1	Collecte en Apport volontaire	16
6.3.2	Collecte des encombrants	16
6.4	Le règlement de collecte	17
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	17
7.1	Résultats de collecte	17
7.2	Traitement des OMr	18
7.2.1	Jusqu'au 30 juin 2021	18
7.2.2	Depuis le 1 ^{er} juillet 2021	18
7.2.3	Liste des installations utilisées en 2021	19
8	Les déchets recyclables	20
8.1	Résultats de collecte	20
8.2	Devenir et valorisation	20

8.3	La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais.....	21
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	22
9.1	Quantités totales collectées	22
9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	23
10	Déchets occasionnels : les déchèteries	24
10.1	Organisation générale	24
10.2	Les évolutions récentes	24
10.2.1	Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents.....	24
10.2.2	L'accueil des Déchets Dangereux et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur les déchèteries de Trouy et la Chapelle Saint Ursin	25
10.2.3	Obtention d'une autorisation pour la modernisation de la déchèterie de Saint Doulchard	25
10.2.4	Collecte séparative du Plâtre.....	25
10.3	Fréquentation.....	25
10.4	Performances	26
11	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	29
12	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés.....	30
12.1	Les grands enjeux réglementaires.....	30
12.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	31
13	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance.....	33
14	.Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	35
14.1	Les objectifs	35
14.2	Les principales actions réalisées.....	35
15	Indicateurs financiers	37
15.1	Les principaux marchés	37
15.2	Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement	38
15.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	39
15.4	Montant des soutiens reçus par les éco organismes	39
15.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	40
15.6	Synthèse sur les recettes.....	41
15.7	Analyse des couts en fonction des flux de déchets.....	41
16	Perspectives 2022.....	44
	<i>Centre de tri mutualisé</i>	<i>44</i>
	<i>Programme Local de Prévention des Déchets</i>	<i>44</i>
	<i>Déchèteries.....</i>	<i>44</i>
	<i>Etude biodéchets</i>	<i>44</i>

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service . Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2021 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Eléments importants de l'année 2021

Centre de tri mutualisé

La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais a retenu un prestataire pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri : route des quatre vents à Bourges sur l'ancien site ;du centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD). Les premiers travaux de démolition se sont déroulés en fin d'année. La mise en service de l'équipement est programmé pour début 2023.

Consultations

Plusieurs consultations ont été relancées en 2021 :

- L'accueil des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et leur traitement a fait l'objet de 2 consultations, qui ont débuté au 1^{er} juillet 2021, avec la fermeture du CTVD,
- Une consultation pour le tri des déchets valorisables a été effectuée afin de poursuivre cette prestation jusqu'au 31 décembre 2022, date de la mise en place des Extensions de Consignes de Tri et de la mise en service du centre de tri de la SPL Tri Berry Nivernais
- La collecte des colonnes d'apport volontaires
- L'accueil et le traitement des Résidus Urbains
- Le transport et le traitement des déchets de déchèterie

Déchèteries

L'année 2021 a donné lieu :

- A la deuxième phase de travaux à la déchèterie des Quatre Vents,
- A l'installation d'un nouveau bungalow à la déchèterie des Danjons,
- A la mise en place de la collecte du plâtre dans les 7 déchèteries.

Programme Local de Prévention des Déchets

En 2021, une partie des actions de prévention ont pu reprendre, et notamment les animations, les actions autour du compostage et la communication. Certaines actions ont également été maintenues, telles que la mise à disposition de stop pub, de bioseaux et d'aérateurs, les prêts de broyeurs et de couches lavables. Cinq nouveaux sites de compostage ont été installés, des contacts ont été pris pour d'autres installations en 2022. Un programme d'actions a été déployé pour la Semaine Européenne de la Réduction des déchets (SERD) : réunion publique sur le compostage, inauguration du premier composteur de quartier, premier village des solutions ouvert au grand public.

Finances

Le démarrage des nouveaux marchés a été à l'origine d'une augmentation conséquente du service de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) avec une hausse globale de 1.8 millions d'euros pour l'ensemble des prestations de service soit une augmentation de près de 20%.

2 Le territoire de Bourges Plus

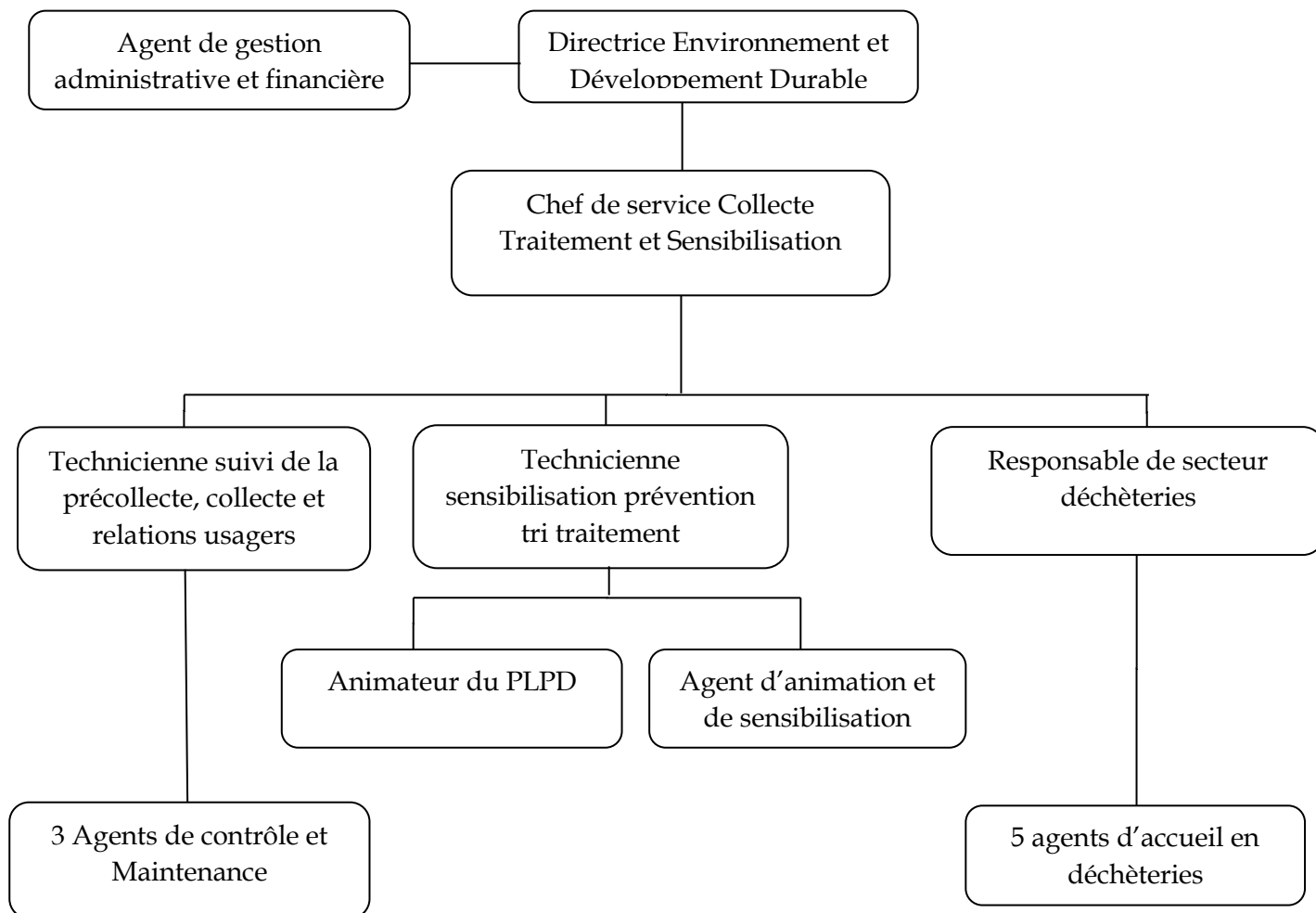
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 17 communes et totalise ainsi 102 626 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2019 :

- Avec 64 541 habitants, Bourges concentre 63% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre (qui a rejoint l'Agglomération au 1^{er} janvier 2019) et Saint Germain-du-Puy, sont les trois autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

	Population municipale					
RPQS	2010	2017	2018	2019	2020	2021
Recensement INSEE	2007	2015	2016	2017	2018	2019
Annoix	229	234	231	233	235	237
Arçay	476	516	515	510	505	500
Berry-Bouy	1 113	1 186	1 187	1 189	1 191	1 183
Bourges	71 155	66 071	65 555	64 551	64 668	64 541
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 407	3 475	3 542	3 609	3 663
Lissay-Lochy		227	224	224	227	229
Marmagne	1 996	2 005	1 982	1 960	1 937	1 922
Mehun sur Yèvre				6 562	6 574	6 555
Morthomiers	673	758	760	761	762	763
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 959	1 979	1 999	2 019	2 069
Saint Doulchard	8 941	9 431	9 486	9 505	9 549	9 607
Saint Germain du Puy	4 846	5 076	5 081	5 085	5 079	5 041
Saint Just	586	629	639	643	650	657
Saint Michel de Volangis	439	477	476	468	459	451
Le Subdray	826	945	942	932	1 024	1 012
Trouy	3 826	3 942	3 966	3 959	3 953	3 953
Vorly		237	235	232	238	243
TOTAL	99 992	97 100	96 733	102 355	102 679	102 626

3 Organisation du service

Le service prévention et gestion des déchets était composé au 31 décembre 2021 de 16 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques **et** collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets				Déchets de la collectivité
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

			Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	Mehun-sur-Yèvre	Autres communes
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	OMr	Collectés en Porte à Porte (PAP)				
		Déchets d'emballage/ Papiers	Collectés en PAP. Sont collectés en PAV des quartiers d’habitat collectif : Gibjoncs, Libération, Val d’Auron à Bourges				
		Verre	Collecté en PAV				
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges				
	Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie				
		Collecte "monstres, encombrants"	Réalisé par Bourges Plus : une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : deux fois par an sur appel	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Absence de collecte des encombrants ou prise en charge à l'initiative de la commune	
Déchets de la collectivité	Déchets des espaces verts publics (jusqu’en juin 2021)		Pour partie par la commune et pour partie au CTVD	Compostés au CTVD*	Déposés en déchèteries	Déposés en déchèteries ou/et pris en charge par la commune	
	Déchets des espaces verts publics (à partir de juillet 2021)		Compostés dans les mêmes conditions que les déchets verts des déchèteries de l’agglomération à l’exception des déchets verts générés dans le cadre de gros chantiers (ex : élagage)				
	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine		Collectés par la commune et acheminement au CTVD* et/ou sur un quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus		
	Déchets de marché		Collecte spécifique (sauf le dimanche)	Collectés avec les OMA (soit dans le cadre du contrat de Bourges Plus, soit pris en charge par les services municipaux)			
	Sables de voirie		Compostage	Gérés par la commune			Sans objet
	Déchets de station d'épuration		Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) gérés par un prestataire pour la commune de Mehun sur Yèvre				

*CTVD : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, arrêt de son fonctionnement à partir du 30 juin 2021

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PAP : Porte-à-Porte

4.3 Les conséquences en termes de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes, à l'exception de ceux de Bourges et de Saint Germain qui sont déposés directement au CTVD puis sur la plateforme de déchets verts de Plaimpied-Givaudins depuis le 1^{er} juillet, et sont donc à ce titre quantifiable.

Ont donc été exclus des DMA dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets des services de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts de ces deux communes. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets des Marchés non valorisés	141,7	132,5	152,5	161,2	132,1	137,1
Déchets des Marchés valorisés		6,8	20,5	21,3	20,2	22,3
Nettoyement	360,4	300,6	332,7	151,8	165,5	139,7
Résidus urbains	2867,0	1084,1	1143,3	1263,4	1246,2	1210,9
Sables de voirie		660,9	687,5	621,1	541,2	614,5
Déchets verts Bourges et Saint-Germain-du-Puy	1 191,54	1865,5	2467,5	1457,8	1411,6	2276,8
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4560,7	4050,4	4804,0	3676,5	3516,8	4401,4

Les résidus urbains sont déposés par les services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy au quai de transfert de Veolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets banals.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs faisait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à Saint Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, était utilisé à des fins agricoles. Depuis le 1^{er} juillet 2021 des sables de voirie servent au réaménagement du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Palais, ils sont utilisés pour la constitution de couches entre les couches de déchets dans les alvéoles du site.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges. Depuis septembre 2017, un tri des cartons est réalisé sur les deux plus importants d'entre eux ce qui a permis en 2021 de recycler 22,3 t sur les 159,4 t collectées soit près de 14 %.

5 La précollecte

5.1 Les bacs roulants

Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq l'étaient pour les déchets d'emballage. Depuis le 11 juin 2018, toutes les communes de l'agglomération ont les déchets d'emballages ménagers conteneurisés et collectés en porte à porte.

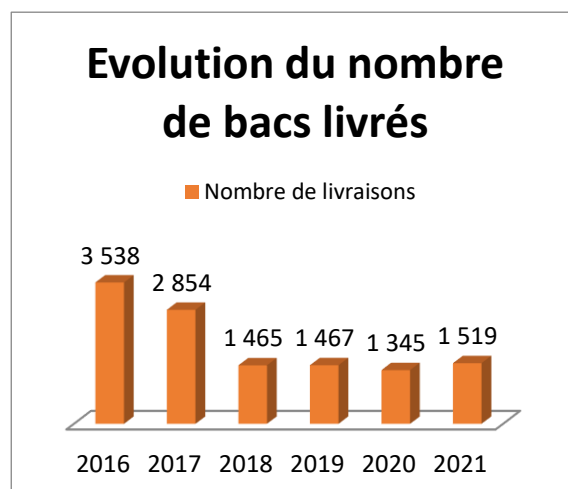
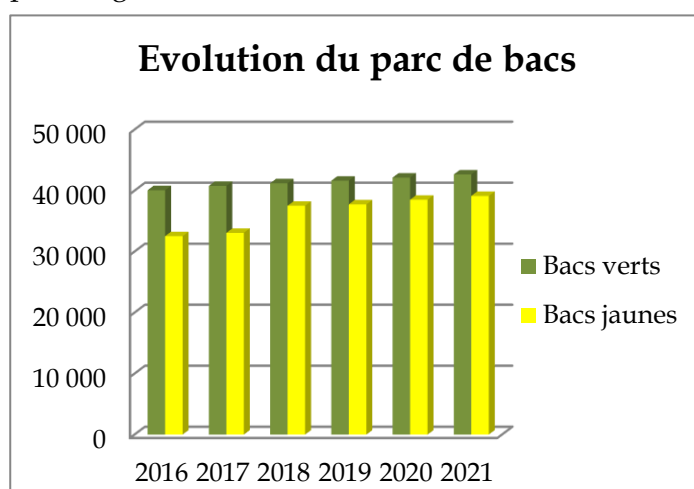
Evolution du parc de bacs roulants en place

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bacs verts	40 061	40 763	41 196	41 626	42 124	42 649
Bacs jaunes	32 527	33 069	37 514	37 738	38 500	39 124
Total	72 588	73 832	78 710	79 364	80 624	81 773
Evolution N/N-1	2,42%	1,71%	6,61%	0,83%	1,59 %	1,43%

(Source = Gesbac)

En 2018, la conteneurisation du tri sélectif des 11 communes restantes a été à l'origine d'une hausse sensible du parc ; ce sont en effet près de 4 000 bacs jaunes qui ont été mis en place à cette occasion. Depuis cette date, le parc de bacs roulants augmente très faiblement.

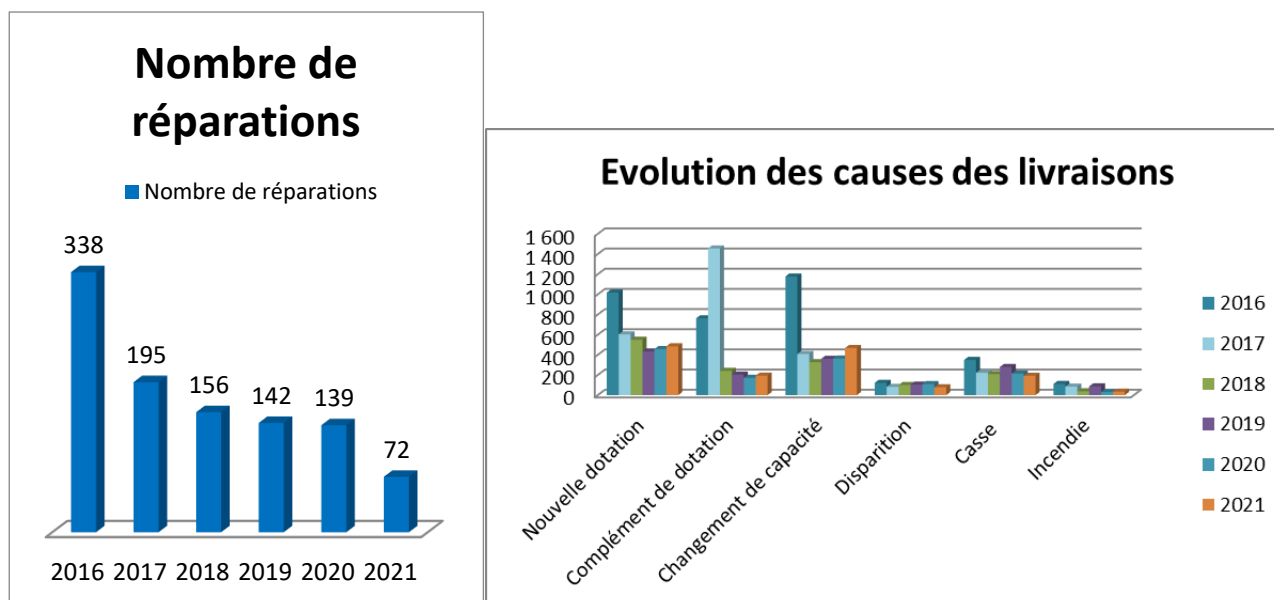
Le parc de bacs roulants en place sur la commune de Mehun sur Yèvre n'étant pas connu, il n'est pas intégré dans ces chiffres.



Dans le cadre des interventions de remplacement et maintenance assurées en régie par la Direction, 1519 bacs ont été livrés en 2021 y compris sur le territoire de Mehun sur Yèvre, où sont assurées les mêmes prestations que sur les autres communes de l'agglomération.

En 2020 et 2021, une partie de ses livraisons est liée à la demande de changement de capacité du bac jaune depuis que les papiers, journaux et magazines doivent y être déposés en plus du tri sélectif.

72 réparations ont été effectuées en 2021.



Un véhicule type master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, de plus petite taille est également affecté à ces missions.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ...) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Cela est désormais le cas pour les bacs roulants mis en place à Mehun sur Yèvre depuis janvier 2019. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation.

5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs principalement localisés dans le centre-ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir à Bourges.

5.3 Les colonnes d'apport volontaire

Etat du parc en place au 31 décembre 2021

COLONNES	Papiers et Emballages	OMR	Verre	TOTAL
A roulettes			14	14
Aériennes	7	1	233	241
Enterrées	78	44	49	171
Total	85	45	296	426

Les colonnes aériennes à papier ont été progressivement retirées au cours de l'été 2020. Certaines sont réaffectées après modification en colonnes à verre, les plus anciennes et en mauvais état ont été mises au rebut.

Ce tableau prend en compte toutes les colonnes d'apport volontaires actuellement en service et collectées dans le cadre du service communautaire. Certaines sont propriétés de bailleurs qui les ont acquises directement.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire aériennes est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010. Cette prestation est assurée par Bourges Agglo Services.

Des projets sont en cours pour créer de nouveaux points sur le centre historique de Bourges, place St Bonnet notamment, des contacts avec l'Architecte des Bâtiments de France ont été menés à cet effet.

En lien avec les bailleurs sociaux, des projets sont en cours. Ainsi, un nouveau site a été équipé à la Résidence du Lac à Bourges, pour le compte de France Loire, plusieurs projets devraient se concrétiser en 2022 (Résidence Chasserat,..).

La gestion au quotidien des mobiliers enterrés implantés en pied d'immeuble s'inscrit dans le cadre de conventions partenariales avec la Ville de Bourges et le bailleur social, en lien avec la Politique de la Ville. Sont ainsi préalablement définies les conditions financières et les modalités d'entretien partagées.

5.4 Les colonnes pour la collecte du textile

En 2019, un groupement rassemblant l'Entraide Berruyère et le trieur KFB a été retenu pour la fourniture de colonnes, leur entretien, la collecte des textiles et leur valorisation, pour une durée de 4 ans soit, jusque début 2022. Une prolongation de cette prestation a été effectuée jusqu'en septembre 2022.

Depuis le début de la prestation, 28 salariés ont été embauchés en insertion au sein de l'Entraide Berruyère, pour des contrats d'une durée moyenne de 18 mois, au cours desquels ils ont bénéficié de formations et d'actions collectives professionnelles et sociales. Près du tiers de ces personnes est sorti du dispositif de l'Entraide berruyère avec un contrat de travail.

Début 2021, 6 nouveaux sites (Trouy nord, St Michel de Volangis, St Germain du Puy, Morthomiers, St Doulchard et Bourges) ont été implantés afin de densifier le réseau communautaire.

En 2021, l'Entraide Berruyère a ainsi collecté 174,6 tonnes de textiles, pour 84 en 2020, et 161 t en 2019.

L'éco organisme Refashion, ex EcoTLC, indique que 302 tonnes de TLC ont été collectés sur le territoire de Bourges Plus par tous les opérateurs (Agir, Le Relais, Croix Rouge, Secours Populaire...). Ce chiffre est en stagnation par rapport à 2020, où 305 tonnes avaient été collectées.

Ainsi, ce sont près de 3 kg/hab.an qui ont ainsi été détournés du flux des Ordures Ménagères résiduelles.

52 points de dépose ont également été recensés. La liste à jour est consultable sur le site de l'éco organisme : www.refashion.fr

6 Modalités de collecte

6.1 Collecte en Porte à porte et en apport volontaire

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte a concerné les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets valorisables en biflux : déchets d’Emballages Ménagers (DEM) et Papiers en mélange depuis le 1^{er} juillet 2020 sur tout le territoire.

La collecte se fait presque exclusivement en bacs individuels à l’exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d’accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.
- D’une partie de l’hypercentre ville de Bourges qui est collectée en sac.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- Le verre sur tout le territoire,
- A Bourges où ont été installées des colonnes enterrées pour les flux Omr et déchets valorisables, dédiées à l’habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent les quartiers Libération, Gibjoncs et Val d’Auron. Ce sont au total près de 1200 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

6.2 Fréquences de collecte

Au 31 décembre 2021, les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

COMMUNES	Population	OM	déchets valorisables	Verre
Bourges centre	64 668	C3 (C7 du 21 juin au 31 août pour certaines rues de l’hyper centre-ville)	C1	Apport volontaire
Bourges Hors Centre		C1	C1	
Toutes les communes hors Mehun	31 242	C1	C1	
Mehun sur Yèvre	6 574	C1 C2 en centre-ville	C1 et C2 en centre-ville	

Dans le centre-ville de Bourges, est également réalisée deux fois par semaine, en complément d’une collecte des OM, une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

6.3 Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte

Territoire de Bourges Plus hors Mehun sur Yèvre

32 personnes (chauffeurs/ équipiers de collecte) sont affectés à la présente prestation, auxquels s’ajoutent 13 intérimaires.

L'encadrement est assuré par 1 responsable d'exploitation, 2,5 chefs d'équipe, sont également présentes 3 ambassadrices de tri en charge du contrôle qualité et du suivi terrain.

La flotte de camions de collecte en porte à porte de la société SUEZ affectée au contrat avec Bourges Plus à fin 2021 est composée de :

- 7 bennes 26 tonnes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 1 benne 26 tonnes mono-compartmentée,
- 2 bennes 12 tonnes et une de 7,5 tonnes intervenant dans des voies moins larges, notamment dans le centre historique de Bourges.

Ces véhicules sont tous à carburation GNV (Gaz Naturel pour Véhicules). Ils s'approvisionnent à la station GNV d'Engie, près de l'autoroute.

Cette carburation, qui a été imposée par la collectivité, s'inscrit dans une volonté de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et permet l'utilisation d'un carburant dont la production locale est en forte augmentation.

Ces véhicules ont été mis en service en 2020, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les camions bennes sont équipés de flocage définis par Bourges Plus informant de l'utilisation du GNV et de la mise en place du tri en mélange depuis le 1^{er} juillet 2020.

Commune de Mehun sur Yèvre

La collecte s'effectue à l'aide de camions benne bicompartimentée 26 T et d'un véhicule 10 T pour les rues étroites.

Le temps de personnel est de 2,63 ETP/an.

Les véhicules utilisés roulent au gasoil, et sont âgés de 11 ans pour les bicompartimentées et 8 ans pour le petit véhicule.

Eléments quantitatifs :

En 2019 et 2020, les données pour la collecte de Mehun sur Yèvre n'étaient pas connues.

	2015	2018	2019	2020	2021
Kilométrage (km)	317 262	214 752	219 964	279 996	286 820 (Suez) 2 1601 km (Veolia)

6.3.1 Collecte en Apport volontaire

Seules les données sur la prestation réalisée sur Bourges Plus, hors Mehun sur Yèvre, sont disponibles. En 2021, 0,86 ETP /an ont été affectés à cette prestation. La collecte a été réalisée par 2 camions grue de 32 tonnes fonctionnant au Gasoil, de type Euro V âgés respectivement de 11 et 8 ans. 15726 km ont été parcourus

6.3.2 Collecte des encombrants

La prestation est assurée par 3 agents, soit 0.25 ETP/an. 2 316 km ont été parcourus pour assurer les collectes sur Bourges et sur St Germain du Puy. 2 véhicules sont utilisés. Ils sont avec une carburation gasoil, âgés de plus de 11 ans et 14 ans, et sont de type Euro IV.

6.4 Le règlement de collecte

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- Définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- Présenter les collectes et prestations mises en place ;
- Expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- Définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- Informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- Préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- Aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- Aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

Remarque relative aux chapitres 7 à 12

L'adhésion de Mehun sur Yèvre, avec 6 574 habitants a naturellement été à l'origine de la collecte et du traitement de tonnages supplémentaires à partir de 2019. De ce fait, toute comparaison des tonnages d'une année sur l'autre n'a pas de sens pour interpréter les modifications relatives à la production des usagers (baisse de production, amélioration des quantités triées, ...), ces analyses seront donc effectuées uniquement sur la production en kilogramme par an et par habitant.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

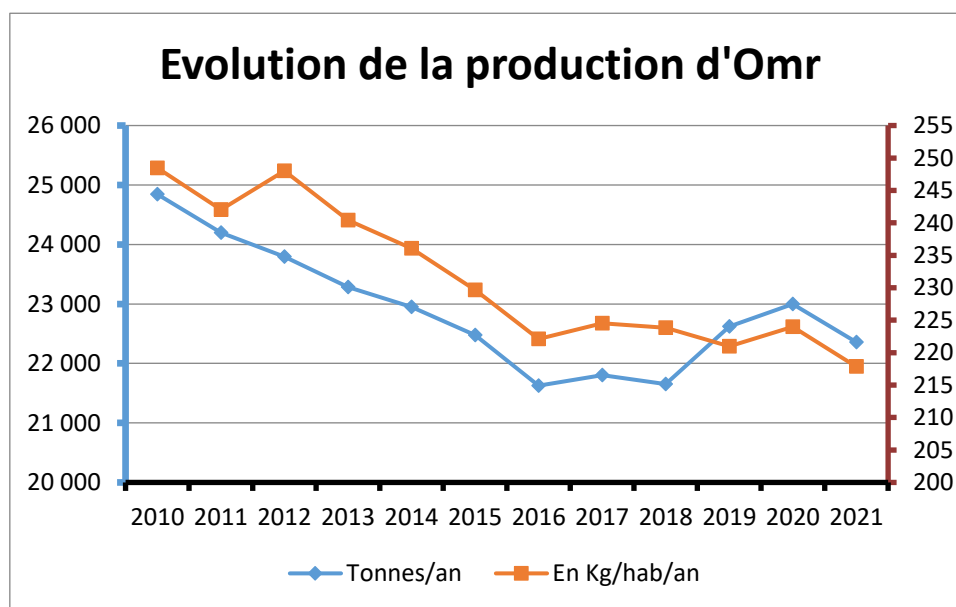
Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 22 356 en 2021 alors qu'il était de 22 997 tonnes en 2020, soit une baisse significative de 641 tonnes soit -2,8 %. Cette baisse est également constatée rapportée à l'habitant.

Il s'agit du plus faible tonnage collecté jamais constaté ramené à l'habitant.

OMr	2010	2014	2019	2020	2021	Variation 2010-2021	Variation 2014-2021
Population	99 992	97 208	102 355	102 679	102 626	2,6%	5,6%
Tonnes/an	24 845	22 949	22 620	22 997	22 356	-10%	-2,6%
En Kg/hab./an	248,5	236,1	221,0	224	217,8	-12,4%	-7,8%
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)		-1,4%	4,5%	1,7%	-2,8%		
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab.)		-1,8%	-1,3%	1,3%	-2,7%		



7.2 Traitement des OMr

7.2.1 Jusqu'au 30 juin 2021

Toutes les OMr de l'agglomération étaient acheminées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges. Cette installation, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 2 novembre 2016.

Ce site était géré dans le cadre d'un marché qui s'est achevé le 30 juin 2021, le titulaire était Veolia SETRAD ; il avait pour objet :

- L'accueil et le transfert des ordures ménagères résiduelles de l'agglomération ainsi que des déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges ;
- Le broyage et le compostage des déchets verts des communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ainsi que de ceux collectés à la déchèterie des Quatre vents.

Le traitement des OMr était géré dans le cadre d'un marché distinct de celui de la gestion du CTVD. Il a débuté le 1^{er} juillet 2020 et s'est achevé le 30 juin 2021, il concernait les OMr de l'agglomération ainsi que les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges.

7.2.2 Depuis le 1^{er} juillet 2021

A l'issue des consultations, et de la fermeture du CTVD, les OMr sont désormais réceptionnées sur

le quai de transfert de Veolia, route des 4 vents, puis transportées et traitées par Paprec.

10 845 tonnes d'OMr ont été réceptionnées par Veolia.

Le traitement s'est réparti entre

- De l'enfouissement sur les ISDND de Gournay (36) et de la Fermeté (58) pour 4 537 tonnes (42%)
- De l'incinération à l'UIOM de Pithiviers (45) et de Gien (45) pour 6 307,7 tonnes (58%)

7.2.3 Liste des installations utilisées en 2021

- **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Veolia.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1,75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Gournay**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Gournay (36). Il est propriété de la société Paprec.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de la Fermeté**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de La Fermeté. Il est propriété de la société Paprec.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **UIOM de Gien**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune de Gien. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,45.

Une consultation a été effectuée pour le renouvellement de la Délégation de Service Public de ce site propriété du SYCTOM de Gien et Châteauneuf sur Loire. Elle a abouti au choix d'un candidat. Des travaux vont être engagés sur cette installation dans les années à venir afin de la moderniser et d'améliorer sa performance énergétique pour qu'elle atteigne à terme 0,65.

L'essentiel des OMr ont été incinérées dans cette installation en 2021.

- **UIOM de Pithiviers**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Pithiviers est localisée dans le département du Loiret. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

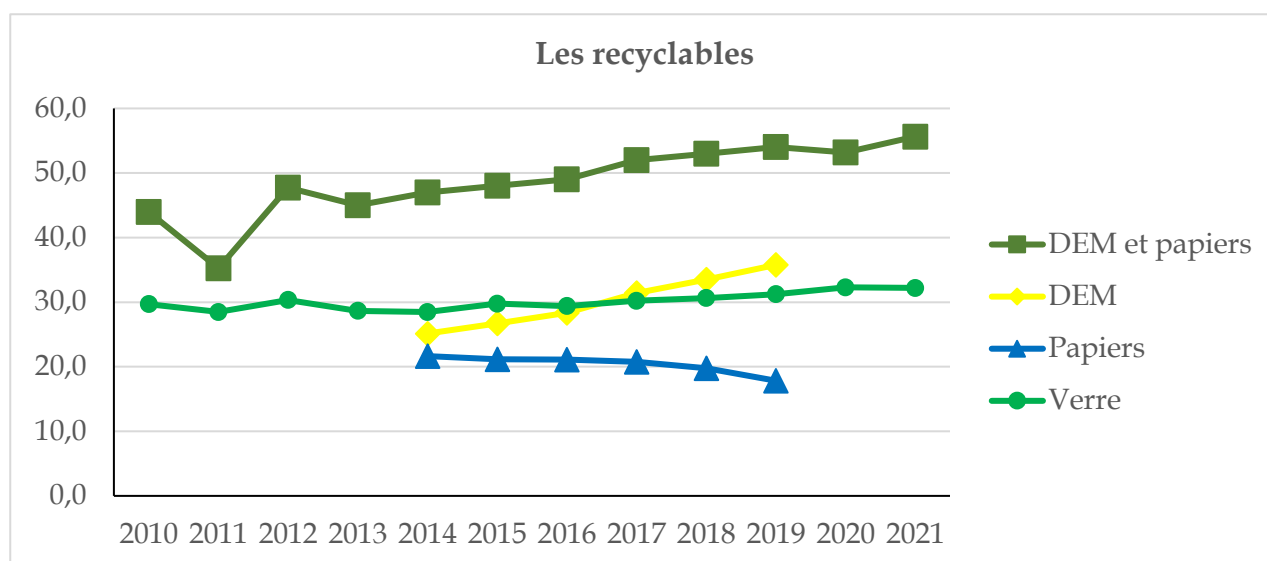
Sa performance énergétique est de 0,75.

8 Les déchets recyclables

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'utilisateur doit séparer les déchets recyclables en 3 catégories :

- Les déchets valorisables composés des Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) qui regroupent les cartonnettes, flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires et les papiers en mélange.
- Les emballages en verre.
- Les Textiles, Linges et Chaussures (TLC).

8.1 Résultats de collecte



Depuis 2014, la collecte des déchets d'emballage en kg par habitant et par an progressait de plus de 6% par an alors que la collecte des papiers diminuait régulièrement. Cette baisse s'inscrivait dans une diminution régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années).

Depuis juillet 2020, les papiers et les déchets d'emballage étant collectés simultanément en porte à porte, il n'est plus possible de distinguer les performances de ces deux flux ; une légère baisse de la quantité globale est observée en 2020 en raison de la crise sanitaire. Cela est reparti à la hausse en 2021 de + 4,5% par rapport à 2020, soit une hausse continue de 19% depuis 2014.

Le verre augmente également depuis quelques années avec une progression globale depuis 2010 de 13 %, dans un contexte de diminution de la production d'emballages en verre.

8.2 Devenir et valorisation

A l'issue du tri, les déchets valorisables sont repris par des prestataires retenus dans le cadre de consultations :

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021 :

✓La société Veolia VPFR assure la reprise :

- **des emballages en cartons,**
- **des briques alimentaires,**
- **des papiers**

✓La société NCI Paprec assure la reprise :

- **des emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..),** ces matériaux sont après tri expédiés dans des installations localisées en France (Dordogne) pour 2/3 et Espagne pour le 1/3 restant.

✓La société SUEZ assure la reprise :

- **des emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..),** ces matériaux sont expédiés dans une installation d’AFFIMET dans l’Oise.
- **des flacons plastiques (bouteilles et flacons en plastiques) ;** ces matériaux sont expédiés à 91% dans des installations de retraitement du groupe Paprec en France (Yvelines et Saône et Loire) et le reliquat en Italie.

✓ La société OI MANUFACTURING assure la reprise des **bouteilles et pots en verre** qui sont recyclés dans différentes verreries situées dans l’Est et le Sud Est de la France.

8.3 La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais

Créée en 2019, la SPL Tri Berry Nivernais rassemble désormais 16 structures intercommunales du Cher, de la Nièvre et de l’Indre avec un objet unique, la construction et l’exploitation d’un centre de tri des déchets valorisables.

En 2021, la SPL a retenu son prestataire pour la construction et l’exploitation du centre de tri, en l’occurrence la société Paprec.

La démolition du bâtiment du CTVD est intervenue en cours d’année.

Le centre de tri sera opérationnel début 2023, date de mise en place de l’Extension des Consignes de tri sur le territoire de Bourges Plus. Outre les bouteilles et flacons, pourront ainsi être triés par les usages les blisters, les plastiques souples d’emballage, les pots et barquettes, ...

9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

	2010	2014	2019	2020	2021	Variation 2010-2021	Variation 2020-2021	Variation 2014-2021
Omr (t)	24 845	22 949	22 620	22 997	22 356	-10,0%	-2,8%	-2,6%
DEM (t)	4 395	2 444	3 661	5 466	5 709	29,9%	4,5%	25,5%
Papiers (t)		2 104	1 825					
TLC (t)			162	84	175		107,9%	
Verre (t)	2 969	2 768	3 198	3 316	3 305	11,3%	-0,3%	19,4%
Biodéchets (t)			10	2	8		243,1%	
Total OMA (t)	32 209	30 265	31 476	31 865	31 553	-2,0%	-1,0%	4,3%
Population (hab)	99 992	97 208	102 355	102 679	102 626	2,6%	-0,1%	5,6%
Omr (kg/hab)	248,5	236,1	221,0	224,0	217,8	-12,3%	-2,7%	-7,7%
DEM (kg/hab)	44,0	25,1	35,8	53,2	55,6	26,6%	4,5%	18,9%
Papiers (kg/hab)		21,6	17,8					
TLC (kg/hab)			1,6	0,8	1,7		108,0%	
Verre (kg/hab)	29,7	28,5	31,2	32,3	32,2	8,5%	-0,3%	13%
Biodéchets (kg/hab)			0,1	0,02	0,08		243,3%	
Total OMA (kg/hab)	322,1	311,3	307,5	310,3	307,5	-4,6%	-0,9%	-1,2%

L'objectif du programme local de prévention des déchets qui était une diminution de 7% en 5 ans (2014- 2019) de la quantité d'OMA produites par habitant n'a donc pas été atteint.

Il est important de noter que si le résultat global en matière d'OMA n'est pas celui espéré, les résultats en matière de collecte en kg/hab.an des déchets valorisables (DEM et papiers) se sont eux fortement améliorés avec une hausse de près de 19% depuis 2014 et que la tendance de production d'OMr entre 2014 et 2021 reste baissière (- 7,7%).

9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets (en tonne et en %) :

	Traitement	2010	2010%	2019	2019%	2020	2020%	2021	2021%
OMR	Valorisation organique	9 128	37%	0	0%	0	0%	0	0%
	Valorisation énergétique	-	0%	12 437	55%	13 242	58%	11 748	53%
	Enfouissement	15 717	63%	10 183	45%	9 755	42%	10 608	47%
	Total OMR	24 845	100%	22 620	100%	22 997	100%	22 356	100%
DEM (et Papiers en 2010, 2020 et 2021)	Valorisation matière	3736	85%	2 567	70%	4 208	77%	4 356	76%
	Valorisation énergétique	0	0%	0	0%	990	18%	962	17%
	Enfouissement	659	15%	1 094	30%	267	5%	391	7%
	Perte incendie	0	0	0	0%	0	0%	0	0%
	Total DEM	4 395	100%	3 661	100%	5 466	100%	5 709	100%
Papiers seuls	Valorisation matière			1 825	100%				
	Perte incendie			0	0%				
	Total papiers			1 825	100%				
TLC	Valorisation matière			162	100%	84	100%	175	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	3 198	100%	3 316	100%	3 305	100%
Biodéchets	Valorisation organique			9,8	100%	2,3	100%	8,0	100%
TOTAL OMA	Valorisation matière	6 704	20,8%	7 752	24,6%	7 608	24%	7 836	25%
	Valorisation organique	9 128	28,3%	9,8	0,03%	2,3	0%	8,0	0%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	12 437	39,5%	14 232	45%	12 710	40%
	Enfouissement	16 376	50,8%	11 277	35,8%	10 022	31%	10 999	35%
	Perte incendie			0	0,0%	0	0%	0	0%
	Total	32 209	100%	31 476	100,0%	31 865	100%	31 553	100%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Depuis 2017, les OMR faisaient l'objet d'incinération pour un taux variant de 40 à 50%. A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les OMR sont incinérées.
- Une baisse de la valorisation organique entre 2010 et 2021 qui est à mettre en parallèle avec l'arrêt du compostage des OMR au CTVD ;
- Une baisse de la valorisation organique entre 2019 et 2020 liée à la pandémie de coronavirus ; en effet, la valorisation organique correspond à l'expérimentation qui se poursuit avec la restauration collective de Saint Germain du Puy. Or, celle-ci avait été interrompue pendant quelques mois suite au confinement. En 2021, elle a repris normalement.

10 Déchets occasionnels : les déchèteries

10.1 Organisation générale

Il y a sept déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Mehun sur Yèvre	14, route du Paradis
Saint-Doulchard	Route de Berry-Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants

L'accueil des usagers est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Mehun sur Yèvre, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2021, les sept déchèteries accueillent les déchets suivants : cartons, métaux, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, radiographies, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus, collecte séparative des déchets de mobilier, plâtre et déchets d'équipements électriques et électroniques.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc. ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre, Trouy et la Chapelle Saint Ursin. En juillet et octobre 2021, une collecte exceptionnelle un samedi a été organisée dans la déchèterie de Saint-Just ;
- Amiante : Quatre Vents, Danjons ;

10.2 Les évolutions récentes

10.2.1 Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents

Suite à une inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il est apparu qu'une mise en conformité du site des Quatre Vents avec la réglementation en faveur de l'environnement était nécessaire. Une première tranche a été réalisée en 2020 avec notamment la création d'un bassin de rétention des eaux qui seraient à isoler dans le cas d'un incendie sur le site. Une deuxième tranche s'est achevée en 2021 par la réalisation d'un bâtiment permettant de stocker de manière sécurisée les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS), les DEEE et les pneus. (photo en Annexe)

10.2.2 L'accueil des Déchets Dangereux et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur les déchèteries de Trouy et la Chapelle Saint Ursin

Depuis l'été 2021, les 2 flux sont désormais acceptés dans les déchèteries de Trouy et de la Chapelle Saint Ursin.

10.2.3 Obtention d'une autorisation pour la modernisation de la déchèterie de Saint Doulchard

En 2022, des travaux importants seront réalisés à la déchèterie de Saint Doulchard qui permettront aux usagers de déposer leurs déchets verts à plat, et non plus à quai, et qui amélioreront les conditions de circulation. Un dossier d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement devait de ce fait être réalisé. Il a donné lieu au dépôt d'un dossier complet auprès des services de l'Etat, à une enquête publique puis à l'obtention d'une autorisation qui s'est traduite par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

10.2.4 Collecte séparative du Plâtre.

Depuis septembre 2021, sur les 7 déchèteries, les déchets de plâtre sont collectés séparément afin d'être recyclés, et sont donc retirés du flux Tout Venant non valorisé. Ce nouveau service est accessible sur les 7 déchèteries.

10.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des sept sites est retracée dans le tableau suivant :

	Nombre de passages					Tonnages	Kg par passage
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021
Quatre Vents	104 115	97 472	90 498	70 953	89 793	7 622	85
Danjons	112 045	109 096	100 995	82 144	100 006	6 503	65
St Doulchard	64 386	64 680	63 901	55 619	70 847	4 339	61
Mehun sur Yèvre			54 637	57 701	61 471	3 466	56
La Chapelle St Ursin	21 475	21 924	19 157	24 137	24 509	1 273	52
Trouy	22 441	23 064	19 764	26 234	29 924	1 926	64
St Just	16 240	17 220	14 770	15 754	18 914	1 414	75
Total	340 702	333 456	363 722	332 542	395 464	26 542	67

En 2021 on observe une hausse notable de la fréquentation par rapport à 2020, qui peut s'expliquer par la longue période de fermeture dû au confinement. Néanmoins, le flux d'usagers est notablement en hausse de manière globale par rapport à 2019, et pour les 4 vents et les Danjons, le niveau de 2019 est atteint.

10.4 Performances

En tonnes réceptionnées	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quatre vents	7 723	7 650	7 229	7 053	6 204	7622
Danjons	7 291	6 927	6 423	6 047	6 110	6503
Saint Doulchard	3 438	3 895	3 580	3 559	3 519	4339
Mehun sur Yèvre				2 925	3 032	3466
La Chapelle Saint Ursin	981	1 003	1 055	1 017	1 255	1273
Trouy	1 568	1 568	1 617	1 510	1 868	1926
Saint Just	1 045	1 140	1 153	1 098	1 198	1414
TOTAL*	22 044	22 184	21 057	23 209	23 185	26542

* hors espaces ressourceries

En 2020, on avait observé une grande stabilité des tonnages, ceci alors que les déchèteries avaient été fermées du 16 mars au 27 avril 2020 en raison du confinement et que la reprise avait été progressive, avec, pendant les deux premières semaines, l'accueil uniquement des déchets verts.

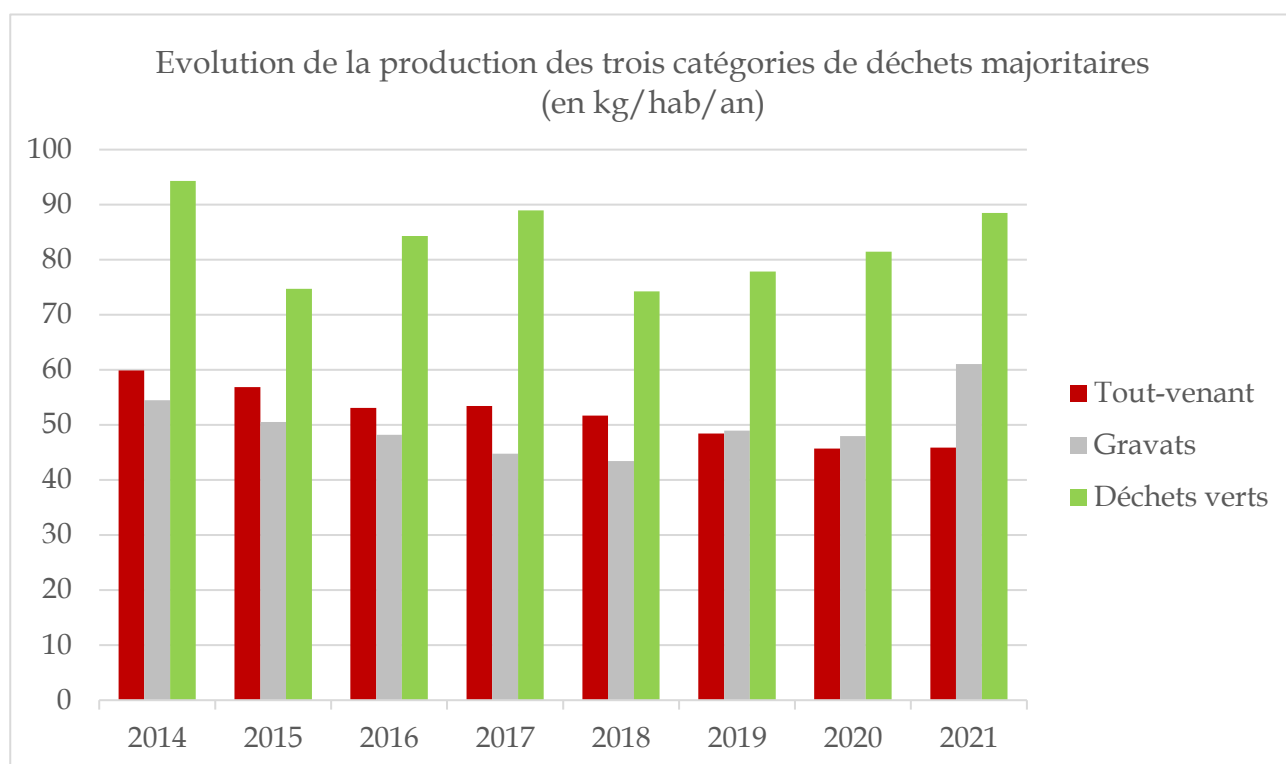
En 2021, il y a une forte augmentation avec 26 542 tonnes de déchets déposés, pour 23 209 tonnes en 2019 et 23 185 tonnes en 2020.

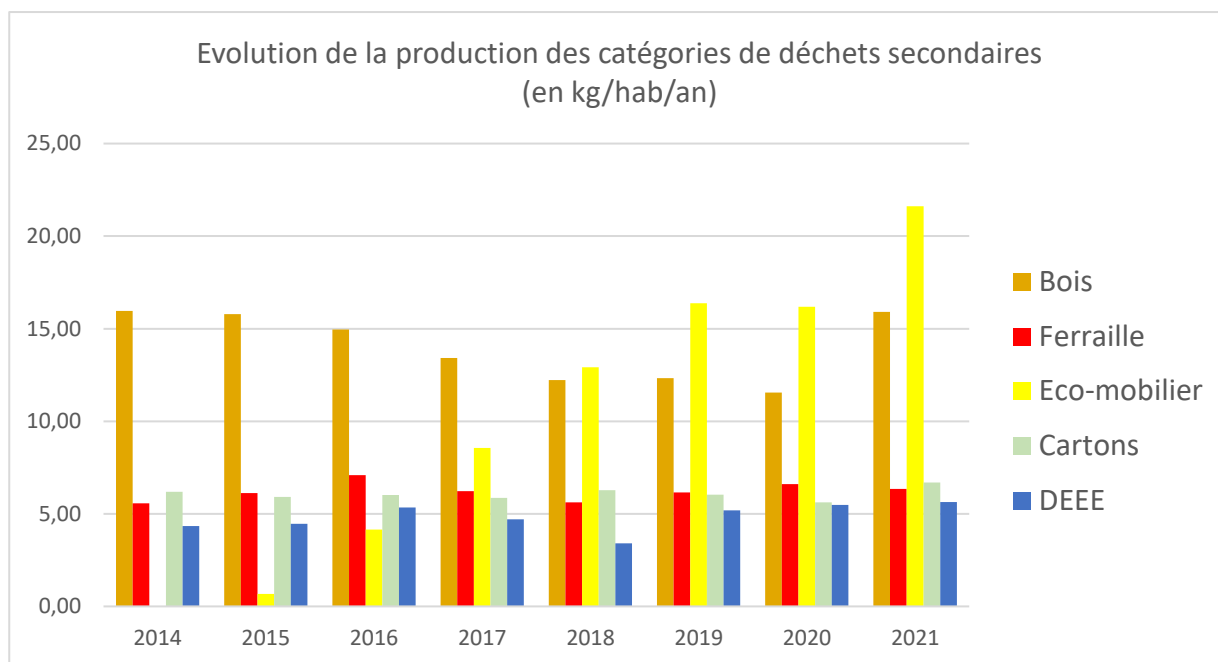
Cette augmentation d'environ 3300 tonnes est donc d'environ 14%. Elle concerne le bois (+37.7%), les gravats (+27.4%) – indicatif de travaux à domicile ? dépose de professionnels ?- le flux EcoMobilier (+33.6%) – indiquant un meilleur geste de tri des usagers en raison d'une meilleure information. Le principal flux accueilli, les végétaux, poursuivent une hausse continue de +8.6%.

La déchèterie des 4 vents est celle dont le tonnage a augmenté de manière la plus importante (+ 1400 tonnes soit 22.5%) alors qu'elle a été fermée quelques semaines au printemps 2021 pour travaux.

Les quantités de déchets en kg/an/hab. sont calculées sur la base de la population de l'agglomération complétée par la population de la commune d'Allouis, les habitants de cette commune bénéficiant de l'accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre par le biais d'une convention.

En kg/hab/ an	2010	2014	2019	2020	2021	Variation 2010-2021	Variation 2020-2021	Variation 2014-2021
Population (hab)	99 992	97 208	103 426	103 748	103696	3,7%	-0,1%	6,7%
Tout-venant	48,37	59,90	48,43	45,68	45,89	-5,6%	0,4%	-23,4%
Gravats	52,47	54,48	48,94	47,95	61,07	16,4%	27,4%	12,1%
Cartons	6,58	6,19	6,03	5,61	6,70	1,8%	19,3%	8,2%
Amiante	0,71	0,71	0,57	0,46	0,55	-22,7%	18,1%	-22,9%
Bois	16,17	15,95	12,32	11,56	15,92	-1,6%	37,7%	-0,2%
Déchets verts	71,54	94,31	77,86	81,47	88,48	23,7%	8,6%	-6,2%
Ferraille	4,43	5,57	6,15	6,61	6,34	43,0%	-4,1%	13,9%
Eco-mobilier	0,00	0,00	16,37	16,18	21,62		33,6%	
DDS	1,00	1,15	0,72	0,76	1,03	2,7%	35,1%	-10,5%
EcoDDS	0,00	0,00	0,91	0,85	1,23		45,4%	
DEEE	3,76	4,33	5,19	5,49	5,64	50,1%	2,8%	30,2%
Pneus	0,00	0,42	0,41	0,42	0,62		50,0%	49,0%
Huiles de vidange	0,00	0,36	0,38	0,31	0,40		28,0%	10,6%
Huiles alimentaires	0,06	0,07	0,06	0,06	0,04	-32,4%	-30,0%	-41,5%
Piles	0,00	0,06	0,07	0,06	0,06		7,2%	10,6%
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00		-79,1%	-78,5%
					0,38			
Total	205,10	243,50	224,41	223,48	255,96	24,8%	14,5%	5,1%
Ressourcerie			1,64	0,86	2,65		207,2%	





La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

En 2018, leur production a chuté de 15kg/hab. en raison d'une année particulièrement sèche et a de nouveau légèrement augmenté en 2019 et 2020 (respectivement de 4,4 kg et 3,6 kg).

Avec une augmentation de 7kg/hab. en 2021, on retrouve des données équivalentes à 2017.

	Traitement	2018	2018%	2019	2019%	2020	2020%	2021	2021 %
Déchets occasionnels (hors gravats)	Valorisation matière	3 919	23,9%	4 771	26,3%	4 722	25,9%	5 874	29,1%
	Valorisation organique	7 185	43,8%	8 053	44,4%	8 453	46,4%	9 175	45,4%
	Valorisation énergétique	249	1,5%	256	1,4%	248	1,4%	345	1,7%
	Enfouissement	5 049	30,8%	5 068	27,9%	4 788	26,3%	4 815	23,8%
	Total	16 402	100,0%	18 148	100,0%	18 211	100,0%	20 209	100,0%
Gravats	Valorisation matière								
	Enfouissement	4 201		5 061		4 974		6 333	
	Total	20 604		23 209		23 185		26 542	
	Taux de valorisation		69,2%		72,1%		73,7%		76,2%

Le taux d'enfouissement des déchets diminue régulièrement depuis 2018, ce taux correspond à la proportion que représente le tout-venant dans les déchets accueillis en déchèteries. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la mise en place des bennes EcoMobilier dans toutes les déchèteries permettant de collecter séparément des déchets qui étaient auparavant enfouis (matelas, sommiers, canapés...) Autre élément influant sur ce taux à la baisse, la mise en place des bennes écomobilier qui permettent de recycler davantage de déchets. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

11 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de chaque commune dans le cas où elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence en 2010.

La Ville de Bourges est divisée en dix-neuf secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, depuis 2018, la collecte des encombrants s'effectue via un dispositif d'inscription sur appel préalable, l'utilisateur dispose de possibilités de deux enlèvements par an, après inscription auprès du service d'appel géré par Veolia. Le dispositif de collecte sur appel en service a été utilisé par 97 foyers.

Ces deux types de collecte sont effectués par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion avec hayon. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE et désormais le mobilier) : 35,5 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 111,36 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de 31,8%, en forte hausse avec la généralisation de la reprise des éléments de mobiliers dans le flux valorisable. Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

	2017	2018	2019	2020			2021		
				Bourges	St Germain du Puy	Total	Bourges	St Germain du Puy	Total
Valorisation matière	10,14	12,73	8,99	16,70	4,46	21,16	29,64	5,88	35,5
Enfouissement	86,48	77,7	73,66	60,70	9,54	70,24	64,14	11,72	75,86
Total	96,62	90,43	82,65	77,40	14,00	91,4	93,8	17,60	111,36

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

12 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

12.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en matière de déchets introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri (ECT) des déchets d'emballage plastique au 1^{er} janvier 2023 : le dossier de réponse à l'Appel à projet de Citeo pour s'inscrire dans ce dispositif a été réalisé. La mise en place des ECT se déroulera au 1^{er} janvier 2023.
- A cette date, le centre de tri mutualisé de la SPL Tri Berry Nivernais sera opérationnel
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fait l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 (cf. détails dans le 12.2)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 12.2)
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 12.2),
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- Développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2024, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. Une étude a été lancée en 2021.

12.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre en kg/hab.an et en % :

	Traitement	2010	2010 %	2019	2019%	2020	2020%	2021	2021%
	Population	99 992		102 355		102 679		102 626	
OMA	Valorisation matière	67,0	20,8%	75,7	24,5%	74,1	23,9%	76,4	25%
	Valorisation organique	91,3	28,3%	0,1	0,0%	0,0	0,0%	0,1	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	121,5	39,5%	138,6	44,7%	123,9	40%
	Enfouissement	163,8	50,9%	110,2	35,8%	97,6	31,5%	107,2	35%
	Perte incendie			0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Total	322,1	100,0%	307,5	100,0%	310,3	100,0%	307,5	100,0%
Déchets occasionnels de déchèteries (hors gravats)	Valorisation matière	30,9	20,3%	47,8	27,0%	45,5	25,9%	56,7	29,1%
	Valorisation organique	71,5	46,9%	77,9	44,0%	81,5	46,4%	88,5	45,4%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,5	1,4%	2,4	1,4%	3,3	1,7%
	Enfouissement	49,1	32,2%	49,0	27,7%	46,1	26,3%	46,4	23,8%
	Total	152,6	100,0%	177,1	100,0%	175,5	100,0%	194,9	100,0%
Déchets occasionnels collecte encombrants	Valorisation matière	0,0	0,0%	0,1	10,9%	0,2	23,2%	0,4	32,3%
	Valorisation organique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Enfouissement	0,9	100,0%	0,7	89,1%	0,7	76,8%	0,7	67,7%
	Total	0,9	100,0%	0,8	100,0%	0,9	100,0%	1,1	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	30,9	20,1%	47,9	26,9%	45,7	25,9%	57,0	29,1%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	77,9	43,8%	81,5	46,2%	88,5	45,1%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,5	1,4%	2,4	1,4%	3,3	1,7%
	Enfouissement	50,0	32,6%	49,7	27,9%	46,8	26,5%	47,2	24,1%
	Total	153,6	100,0%	177,9	100,0%	176,4	100,0%	196,0	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	21,4%	123,6	25,5%	119,8	24,6%	133,4	26,5%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	78,0	16,2%	81,5	16,7%	88,6	17,6%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	124,0	25,4%	141,0	29,0%	127,2	25,3%
	Enfouissement	213,8	42,8%	159,9	32,9%	144,4	29,7%	154,3	30,7%
	Perte incendie			0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Total	475,7	100,0%	485,4	100,0%	486,8	100,0%	503,4	100,0%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2021, les quantités de DMA produites sont passées de 475,7 à 503,5 kg/hab./an soit une augmentation de 5,8% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 24,8 % entre 2010 et 2021 alors que les OMA ont diminué de 4,6% sur la même période ;
- Entre 2010 et 2021, les quantités de DMA enfouies sont passées de 214 à 154 kg/hab./an soit une réduction de 28 % pour un objectif de - 30 % en 2020, l'incinération de 100% des OMr à partir de 2022 permettra d'atteindre cet objectif ;
- 44,1 % des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025. L'extension des consignes de tri prévue en 2023 ainsi que les réflexions en cours sur la gestion séparée des biodéchets par les habitants seront de nature à améliorer ces résultats.

13 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2021, deux agents de maintenance et de contrôle et un agent entièrement dédié à la sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement. Ponctuellement, l'animateur du PLPD intervient pour assurer des animations et formations.

Ils interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30), qui est géré par le personnel du service Accueil clientèle de la Direction de l'Eau.

Les appels portant sur les bacs (demande de bacs, modification de volume, remplacement,..) représentent à eux seuls près des deux tiers des appels.

La collecte est à l'origine d'un quart des demandes, il s'agit principalement de réclamations suite à des problèmes de collecte. Elles sont traitées par l'équipe d'agents de sensibilisation et de maintenance en collaboration avec le prestataire de collecte.

Le nombre de demandes enregistrées est resté relativement stable depuis 2018.

	2017	2018	2019	2020	2021
Apports volontaire	132	104	175	120	193
Bacs	1 610	1 624	1 635	1 502	1470
Collectes	557	429	454	608	647
Déchèterie	63	67	69	80	74
Encombrants	23	10	16	32	24
Prévention	17	7	27	19	36
Sacs	93	62	60	49	55
Tout autre	156	159	102	62	99
TOTAL	2 651	2 462	2 538	2 479	2 593

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, jours fériés,...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable ni les prêts de broyeurs et de couches lavables qui font l'objet d'un traitement directement par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable sans passage systématique par le service accueil clientèle.

La sensibilisation

De nombreuses interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (écoles Maryse Bastié, des Pressavois, des Barbottes, du Grand Meaulnes à Bourges, des collèges Jean Renoir à Bourges et Louis Armand à Saint Doulchard).

Des animations ont été également menées lors de la Foire exposition de Bourges (plus de 600 contacts) , et de Bourges se fait Bio (100 contacts) .

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte. La société SUEZ met en place une équipe de 2 ambassadrices de tri qui contrôlent la qualité du contenu des bacs. Les tournées sont contrôlées pendant plusieurs semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

La société SUEZ a proposé dans son offre des outils numériques permettant de mieux suivre les actions de contrôle de qualité (TSMS : Tous sur mes Services Déchets) mis en œuvre dès le 1^{er} juillet 2020 ainsi que l'application numérique Mon Service Déchets qui a été déployée début 2021 à l'attention de tous les habitants via leur smartphone.

14 .Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

14.1 Les objectifs

Le programme local de prévention des déchets (PLPD) a débuté en 2015 par la réalisation d'un diagnostic du territoire, la rencontre de nombreux partenaires potentiels et les premières réflexions sur les actions possibles à mettre en œuvre. La durée du PLPD est de 5 ans, il a fait l'objet d'une convention avec l'ADEME qui a permis à Bourges Plus de bénéficier d'un soutien financier et technique. En contrepartie, des actions devaient être mises en œuvre afin d'atteindre au bout de 5 ans une réduction de la production par habitant de 7% des Ordures Ménagères et Assimilées.

14.2 Les principales actions réalisées

2021 a permis une reprise limitée des actions du PLPD. Quelques actions de sensibilisations ont eu lieu, les actions de compostage se sont développées et les actions récurrentes ont pu être maintenues. Il est à noter que les restrictions sanitaires, l'absence longue d'un agent et la réorganisation du secteur ont pu limiter le déploiement des actions sur l'année. Le comité de pilotage s'est tenu en septembre 2021 pour présenter aux membres les actions 2020.

Poursuite des actions engagées les années précédentes

Les actions engagées avant 2021 se sont poursuivies :

- La mise à disposition de bioseaux et aérateurs ainsi que la fourniture du guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage » dans toutes les mairies du territoire ainsi qu'à l'accueil de Bourges Plus. Près de 186 bioseaux ont ainsi été distribués en 2021, soit près de 3400 depuis le lancement de cette opération.
- La fourniture de stop pub également dans les mairies et dans les locaux de l'Agglomération. 10 000 stop pub ont été réimprimés en 2021.
- le prêt ou le don d'écogobelets aux communes et associations désirant arrêter l'utilisation des verres jetables ; le prêt est conditionné à la mise en œuvre d'actions favorables au tri ou/et à la prévention des déchets. Une association a été dotée 2021.
- Le prêt de couches lavables pendant 3 mois, afin que les foyers le désirant, puissent tester ces types de couches avant de les acheter. 40 kits de couches ont été acquis en 2019. 14 prêts ont été effectués en 2021.

Promotion du jardiner au naturel avec le prêt de broyeur

Bourges Plus a acquis ces dernières années des broyeurs électriques de 2 modèles. Le modèles dits « grand », avec goulotte et éjection au sol permettant de broyer jusqu'à 4,5cm, et un petit, permettant de broyer jusqu'à 4cm. En septembre 2021, 3 petits broyeurs ont été achetés suite à des pannes. Plusieurs réparations ont été effectuées sur des grands, et 2 ont été classés hors service.

Ils sont prêtés gratuitement aux habitants qui viennent les chercher dans les locaux de Bourges Plus au 4, boulevard de l'Avenir, et dans les 6 communes relais de l'action. Ce sont ainsi plus de 170 opérations de prêt qui ont été réalisées en 2021.

Actions auprès des scolaires, participation à des manifestations et réalisation d'ateliers de prévention

En matière d'animation, la direction a participé à la plupart des événements auxquels elle est associée, organisés normalement (foire Expo, Bourges se fait bio, Fête de la Science) ou en modalités réduites (Printemps de Bourges, Printemps de l'écologie). Des stands ont permis de sensibiliser au compostage et à la prévention des déchets. Quelques animations ont pu avoir lieu

avec des partenaires (Bourges Agglo Services, Unis Cité) ou dans des établissements scolaires (école Auron, Grand Meaulnes, Marmagne, Lissay-Lochy, collège Jean Renoir), après de nombreux reports.

Compostage

En 2021 a été installé le premier site de compostage de quartier, sur l'avenue de la Pyrotechnie à Bourges. Des échanges ont eu lieu avec des habitants du quartier, et une quinzaine de foyers se sont signalés comme participants. Ce site permet à des acteurs variés de composter : les habitants des petits immeubles collectifs à proximité, les riverains en maison ne souhaitant pas composter chez eux (petits jardins notamment) et un hôtel à proximité.

4 autres sites ont également été installés : Vieil Castel et Quai du bassin, deux résidences privées ; l'école de Morthomiers ; et l'épicerie sociale Bourges nord. Sur ce dernier site, les enjeux en termes de tonnages et d'animation sont importants puisqu'il s'agit des invendus d'une épicerie sociale, donc de forts volumes, et il est situé dans une rue dense en acteurs. On trouve à proximité notamment le centre social et le réseau d'échanges réciproques de savoirs ; les possibilités d'animations sont donc intéressantes.

Des rendez-vous ont eu lieu en préparation de l'installation de nouveaux sites qui pourront être déployés sur 2022 : parc des Breuzes, école des Pressavois, école de la Chapelle Saint-Ursin, école des Barbottes.

En matière de compostage individuel, la sensibilisation s'est poursuivie lors des événements ou par la remise de bioseaux et aérateurs en mairie, en déchèteries et dans les locaux de Bourges Plus.

Participation à la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)

En 2021, un ambitieux programme a été porté par la direction en matière de prévention des déchets. Cette semaine a été rythmée par différents événements :

- Une réunion publique sur le compostage à Mehun-sur-Yèvre qui n'en avait pas bénéficié en 2017 car adhérente depuis 2019
- L'installation du premier site de compostage de quartier
- Une campagne d'affichage autour de 3 gestes de prévention des déchets : le compostage, le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Premier village des solutions regroupant divers acteurs (Chambre des métiers et de l'artisanat, association de récup'art, tourne-livres, disco Soupe avec le CCAS, Bioberry, la recyclerie de Bourges Agglo Services...) ouvert au grand public

Outils de communication

Un nouveau guide de tri et de la prévention des déchets a été créé en 2021. Il permet d'informer les habitants sur la gestion des déchets et les actions en matière de prévention.

Des sacs réutilisables pliables ont été commandés et reçus en 2021. Distribués lors des événements, ils permettent de sensibiliser sur la réduction des emballages.

15 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la pré collecte,
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

15.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataire en 2020	OBJET	MONTANT € TTC 2019	MONTANT € TTC 2020	MONTANT € TTC 2021	Variation 2020-2021
	COLLECTE	3 932 159	4 058 004	4 284 361	226 357
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	213 135	231 384	190 600	-40 785
VEOLIA/SUEZ	Collecte en porte à porte	3 698 927	3 801 977	4 065 416	263 439
VEOLIA	Collecte encombrants	20 097	24 643	28 346	3 703
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	3 169 254	3 261 162	4 124 469	863 308
VEOLIA	Enfouissement et incinération des Omr et déchets de nettoyage	1 828 904	1 850 553	2 433 249	582 696
VEOLIA	Transfert des Omr et déchets de nettoyage	354 971	352 952	430 445	77 493
VEOLIA	Tri des DEM et papiers	819 003	891 815	1 083 583	191 768
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	166 376	165 842	177 192	11 350
	DECHETERIES	1 800 666	1 732 302	2 405 267	667 964
VEOLIA	Tout venant	547 283	522 050	771 161	249 111
SUEZ	Déchets verts	337 870	340 612	528 380	187 769
VEOLIA	Bois	102 762	95 049	172 334	77 285
NCI	Gravats	97 412	97 546	136 915	39 369
VEOLIA	Gardiennage	492 273	501 877	537 049	35 172
MARTIN	Déchets dangereux spécifiques	114 318	85 475	125 374	39 899
DIVERS	Autres déchets déchèteries	108 747	94 695	134 054	39 359
	TOTAL	8 902 079	9 056 468	10 814 097	1 757 629

Globalement, l'augmentation des coûts a été très forte entre 2020 et 2021 (+ 19,4%) alors qu'elle avait été faible en 2020 (+ 1,7 %) et 2019 (+ 0,8 % entre 2018 et 2019).

Les principaux postes qui ont connu des augmentations sont les suivants :

- Le traitement des déchets de déchèterie avec le démarrage de nouveaux marchés au 1^{er} janvier 2021 avec des couts à la tonne beaucoup plus élevés que dans les marchés précédents. S'est ajouté à cette hausse, une augmentation des tonnages collectés pour la quasi totalité des déchets. Les couts relatifs à ces marchés ont ainsi augmenté de près de 40% entre 2020 et 2021
- Le traitement des ordures ménagères résiduelles pour lesquelles un nouveau marché a démarré au 1^{er} juillet 2021 avec des prix unitaires en forte hausse (+ 40%) par rapport au marché précédent, augmentation des coûts unitaires constatés dans de nombreuses autres collectivités liée à des exigences plus importantes sur le contrôle des installations de traitement, à une raréfaction des sites de traitement et à une augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes) sur les déchets enfouis.
- Le tri des déchets recyclables lié d'une part à la collecte en mélange des déchets d'emballage et des papiers mais aussi à une augmentation des prix unitaires pour le nouveau marché ayant débuté en octobre 2021.
- Le nouveau marché de transfert des ordures ménagères résiduelles qui a débuté le 1^{er} juillet 2021 avec des couts unitaires ayant subi une forte hausse

Seules les prestations de collecte des déchets ont connu des hausses mesurées atteignant néanmoins 5 %.

15.2 Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2021 s'est élevé à 11 745 300 € pour 11 612 945 € en 2020. Il a été décidé de stabiliser le taux de TEOM malgré les dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries, les actions du Programme Local de Prévention des Déchets et l'augmentation générale des coûts de traitement prévisionnelles pour 2021 (augmentation de la TGAP et des coûts de traitement des déchets).

Il a, par ailleurs, été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

A été institué en 2015 un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation passibles de la TEOM (article 1522 II du Code Général des Impôts). Le seuil de plafonnement a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne communale.

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2021 s'est élevé à 13 953 996 € en mouvements réels, et à 14 381 869 € en intégrant les dotations aux amortissements (source : compte administratif disponible sur le site internet de Bourges Plus).

Les recettes réelles de fonctionnement en 2021 se sont élevées à 13 331 263 €. Majorées des opérations d'ordre, elles sont portées à 13 354 560 €. Entre 2020 et 2021, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 2 085 531 €, quand les recettes n'ont augmenté que de 377 601 €.

Ces montants sont extraits des annexes budgétaires qui accompagnent la maquette du Compte Administratif, notamment l'état A7.3.1. de répartition de la TEOM qui recense l'ensemble des dépenses et des recettes au titre de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

A compter de 2020, cet état intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné. Ce n'était pas le cas précédemment, et seules figuraient des dépenses directes imputées sur la rubrique fonctionnelle 812 « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Une comptabilité analytique est ainsi mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à :
(somme des dépenses réelles de fonctionnement du 812)/(total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal)

Clé utilisée comme suit :

- ☐ Au BP de l'année n, à partir de l'analytique de l'année n-1,
- ☐ Au CA de l'année n, à partir de l'analytique.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à :
(dépenses réelles d'investissement du 812/dépenses réelles totales du budget principal)

Au BP et au CA, en fonction de l'analytique n-1.

15.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

15.4 Montant des soutiens reçus par les éco organismes

Des soutiens sont perçus par Bourges Plus qui sont prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour les emballages ménagers,
- CITEO (anciennement Eco-Folio) pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Mobilier pour les déchets d'équipements mobiliers,

- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2021, cela a représenté 852 297 €, une part prépondérante de ce montant est versée par CITEO.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont différentes : CITEO apporte un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Ecosystèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ... assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	CITEO	Ecosystèmes	Eco DDS	Eco Mobilier	TOTAL
2017	825 080	23 044	5 138	48 212	901 473
2018	762 256	17 557	4 788	46 723	831 324
2019	866 967	34 158	8 223	47 173	956 521
2020	621 644	37 743	7 353	64 740	731 480
2021	752 805	30 151	7 000	62 341	852 297

15.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière donnent lieu à des recettes non négligeables :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papiers, flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartons issus des collectes sélectives ...

En 2021, cela a représenté une recette totale d'un montant de 741 995 € pour 425 258 € en 2020. La forte baisse observée des recettes en 2020 s'explique par une diminution du prix de rachat de plusieurs matériaux ainsi que par une baisse de certains tonnages. En 2021, les quantités de matériaux collectés dans le bac jaune ont augmenté ainsi que leur prix de rachat unitaire entraînant une hausse importante des recettes.

	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM
2017	2 557	244 346	96	492	77 666	158	4	1 476	369	861	103 511	120	187	21 852	117
2018	1 940	173 784	90	528	113 556	215	17	7 076	412	945	60 433	64	123	13 606	111
2019	2 408	228 661	95	469	97 098	207	11	3 103	294	1 145	72 504	63	134	10 393	77
2020	2 513	187 170	74	334	57 017	171	12	4 206	352	807	8 068	10	138	10 657	77
2021	2 739	224 307	82	482	129 479	269	25	10 817	427	965	57 005	59	199	28 386	143
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries			Bois déchèteries			Autres ventes		
	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM			
2017	2 799	65 774	24	580	57 993	100	604	62 989	104	1 314	6 571	5		8 994	
2018	2 968	71 860	24	607	36 766	61	543	63 466	117	1 183	5 913	5		2 679	
2019	3 210	78 251	24	630	39 235	62	639	64 321	101	1 096	5 481	5		1 855	
2020	3 374	63 559	19	577	34 911	61	680	47 485	70	1 004	9 841	10		1 942	
2021	3 359	56 972	17	694	79 071	114	657	155 001	236	734	0	0		867	

Poids : en tonnes, PM : prix moyen

15.6 Synthèse sur les recettes

En euros (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Reprises	652 210,98	549 149,46	627 803,24	425 257,57	741 994,55
Soutiens	901 473,31	831 324,00	956 521,42	731 480,95	852 297,34
Part° communes	1 937,83	1 539,52	33 215,00	32 921,84	32 000,00
TEOM	10 496 119,00	10 685 612,00	11 466 986,00	11 612 945,00	11 745 300,00
Subventions	55 922,50	11 845,00	111 845,00	0,00	0,00
Total	1 553 684,29	12 079 469,98	13 196 370,66	12 802 605,36	13 371 591,89

Les recettes inscrites dans le tableau ci-dessus peuvent être légèrement différentes de celles inscrites dans le Compte Administratif (sauf pour la TEOM) en raison de règles de rattachement différentes entre la comptabilité publique et la méthode comptacout mise en œuvre pour l'analyse fine des dépenses relatives aux déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation observée de la TEOM entre 2015 et 2021 est à relier à une évolution des bases locatives, en particulier en 2019 du fait de l'intégration de Mehun-sur-Yèvre à Bourges Plus.

15.7 Analyse des coûts en fonction des flux de déchets

Coûts en euro hors taxe par tonne – année 2021

	Flux des déchets (en euros par tonne)						
	Omr	Verre	Papiers /DEM	Déchè-teries	Encom-brants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Production (kg/hab)	218	32	56	195	2	43	0
Charges de structure	41,43	7,31	76,46	21,70	58,65	10,30	59,75
Communication	1,27	1,63	15,79	0,02	0	0	0
Prévention	11,12	0,11	6,76	4,13	0	0	0
Pré-collecte	4,82	14,17	27,77	0	0	0	0
Collecte	109,90	32,16	218,43	44,18	264,21	10,84	298,50
Transfert	17,52	---	---	---	---	---	---
Tri/Recyclage	---	---	208,82	13,14	---	---	---
Compostage	---	---	---	22,32	---	19,21	47,25
Incinération	44,85	---	---	0,17	---	1,14	---
Stockage	53,59	---	---	35,88	70,54	28,13	---
Déchets dangereux	---	---	---	5,64	---	---	---
Inertes	---	---	---	6,37	---	---	---
TOTAL Charges	284,50	55,38	554,03	153,55	393,40	69,62	405,50
Ventes matériaux	0	17,24	79,17	11,65	0	0	0
Communes	---	---	---	1,59	---	---	---
Eco-organismes	1,08	6,78	123,73	4,92	---	---	---
Subventions	0,08	0,19	0,52	0,64	---	---	---
TOTAL Produits	1,15	24,21	203,42	18,80	---	---	---

		Omr	Verre	Papiers DEM TLC*	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Coût complet HT	2018	196,19	48,81	497,42	89,99	349,63	56,71	210,44
	2019	199,42	47,84	498,30	113,33	355,45	71,09	207,30
	2020	194,23	45,20	547,62	114,66	367,64	74,89	429,00
	2021	284,5	55,38	554,03	153,55	393,40	69,62	405,50
Coût technique HT	2018	196,11	24,56	425,46	84,31	349,63	56,72	210,44
	2019	199,42	23,38	419,38	106,30	355,45	71,09	207,30
	2020	194,22	26,03	497,92	109,52	367,64	74,89	429,00
	2021	284,50	55,38	554,02	153,55	393,40	69,62	405,50
Coût aidé HT	2018	191,30	16,79	281,52	79,92	349,63	56,72	210,44
	2019	194,79	16,17	265,20	100,02	355,45	71,09	207,30
	2020	193,10	19,08	390,61	102,78	367,64	74,89	429,00
	2021	283,36	31,18	350,60	136,16	393,40	69,62	405,50
Coût aidé TTC	2018	208,48	20,68	322,74	87,44	378,32	61,99	228,54
	2019	212,33	19,90	306,68	109,29	385,48	77,75	228,00
	2020	210,21	22,43	436,71	112,51	399,32	81,90	469,00
	2021	306,23	33,35	382,72	144,84	413,81	75,15	438,00

* : hors TLC en 2018

Coût complet HT : coût supporté par la collectivité

Coût technique HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits

Coût aidé HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits et des soutiens des éco organismes et subventions

La variation la plus notable est celle de l'augmentation du coût des ordures ménagères résiduelles ; elle correspond pour partie à une augmentation des couts de transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles mais aussi à une modification des clés de répartition par l'ADEME qui sont passées pour la collecte de 50 % pour les OMr et 50% pour les recyclables à 2/3 pour les OMr et 1/3 pour les recyclables.

Il est important, de noter que lorsque l'on considère les coûts aidés TTC :

- Le verre est le flux dont les coûts sont les plus faibles, de l'ordre de 33 € TTC par tonne,
- Le coût relatif aux déchèteries est assez faible également tout en permettant un tri optimal des déchets en de nombreuses catégories,
- Le coût des recyclables reste relativement élevé malgré les ventes de produits et le soutien des éco organismes mais il a nettement diminué entre 2020 et 2021 grâce à une augmentation des couts de rachat et à un soutien plus important de CITEO.

Coûts en euro hors taxe par habitant – année 2021

	Flux des déchets (en euros par habitant)							
	Omr	Verre	Papiers /DEM	Déchè- teries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets	Total
Production (kg/hab)	218	32	56	195	2	43		546,00
Charges de structure	9,03	0,24	4,25	4,23	0,09	0,44		18,28
Communication	0,28	0,05	0,88		---	---	---	1,21
Prévention	2,42		0,38	0,80	---	---	---	3,60
Pré-collecte	1,05	0,46	1,54	---	---	---	---	3,05
Collecte	23,94	1,04	12,15	8,61	0,42	0,46	0,02	46,64
Transfert	3,82	---	---	---	---	---	---	3,82
Tri/Recyclage	---	---	11,62	2,56	---	---	---	14,18
Compostage	---	---	---	4,35	---	0,82	---	5,17
Incinération	9,77	---	---	0,03	---	0,05	---	9,85
Stockage	11,68	---	---	6,99	0,11	1,21	---	19,99
Déchets dangereux	---	---	---	1,10	---	---	---	1,10
inertes	---	---	---	1,24	---	---	---	1,24
TOTAL Charges	61,99	1,79	30,82	29,91	0,62	2,98	0,02	128,13
Ventes matériaux	0	0,56	4,40	2,27	0	0	0	7,23
Communes	---	---	---	0,31	---	---	---	0,31
Eco-organismes	0,23	0,22	6,88	0,96	---	---	---	8,29
Subventions	0,02	0,01	0,03	0,13	---	---	---	0,19
TOTAL Produits	0,25	0,79	11,31	3,67	0,00	0,00	0,00	16,02

16 Perspectives 2022

Centre de tri mutualisé

Le centre de tri mutualisé de la SPL est en construction en 2022 et entrera en service en janvier 2023.

Programme Local de Prévention des Déchets

L'enjeu sera d'amplifier le geste de la prévention à l'attention des ménages, de diversifier les actions auprès de publics plus difficiles à toucher (résidents d'habitat collectif, professionnels, administrations, établissements publics,..).

Une évolution de la gouvernance du PLPD dans la composition du comité de Pilotage par une association plus large de partenaires locaux (associations, établissements publics, ..) sera également recherchée.

Déchèteries

L'année 2022 donnera lieu :

- à la fermeture de la déchèterie des Danjons. Le site étant prévu d'être cédé, la fermeture de cette installation interviendra à l'automne 2022.,
- à des études pour le choix d'un site et du programme d'aménagement de la future déchèterie,
- à l'agrandissement de la déchèterie de Saint-Doulchard.

Etude biodéchets

L'étude pour la faisabilité de la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets s'achèvera à la fin du 1^{er} semestre 2022. Des expérimentations de divers procédés de gestion des déchets alimentaires devraient être testées : collecte en porte à porte, collecte en point de regroupement, compostage domestique Cela permettra d'aboutir à un choix d'un scénario par la collectivité pour la gestion de ce flux à échéance 2024.

ANNEXES

Bâtiment pour le stockage des Déchets Electrique et Electronique ; les Pneus et Les Déchets Dangereux sur la déchèterie des 4 Vents.



Borne de collecte pour le recyclage du Plâtre (Déchèterie de Mehun sur Yèvre), implantée sur toutes les déchèteries de Bourges Plus



Annexe : Modalités d'accès des déchèteries (extrait du Guide du tri et de la prévention, 2021)

Sur l'agglomération, 7 déchèteries sont à votre disposition

Tous les déchets déposés en déchèterie sont valorisés à l'exception du «Tout Venant» qui est enfoui sans tri. L'accès est réservé aux particuliers résidents de Bourges Plus. Les professionnels ne sont pas admis dans les déchèteries de l'Agglomération, ils doivent s'orienter vers des sites spécialisés. Un justificatif de domicile pourra être demandé par l'agent d'accueil avant dépôt de déchets. Consultez les horaires sur www.agglo-bourgesplus.fr rubrique vie pratique et l'appli Mon Service Déchets

Les déchets acceptés dans toutes les déchèteries de l'agglomération.



Les déchets acceptés seulement dans certaines déchèteries :



DÉCHÈTERIES	ADRESSE	DECHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)	AMIANTE CIMENT	RÉUTILISATION RÉEMPLOI
Saint Just	Les Rios			
Trouy	Avenue des Anciens Combattants	✓		
La Chapelle Saint Ursin	10, avenue Louis Billant	✓		✓
Saint Doulchard	Rocade, Porte de Berry-Bouy	✓		✓
Bourges Quatre Vents	Route des 4 Vents	✓	✓	
Bourges Danjons	Allée François Arago	✓	✓	✓
Mehun-sur-Yèvre	14, rue du Paradis	✓		

L'amiante lié est un déchet soumis à des conditions de dépôt particulières. L'usager doit au préalable le mettre dans un emballage hermétique et doit en assurer seul le dépôt dans les bennes.

🚫 Déchets interdits : ordures ménagères, extincteur, bouteille de gaz.



DÉCHÈTERIES